

SÉANCE DU LUNDI 17 MAI 2021

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 26
Ayant pris part à la délibération : 22
- Présents : 21
- Pouvoirs : 1

Date de convocation :

Mardi 11 mai 2021

Affichage effectué le :

25 mai 2021

Mise en ligne le :

25 mai 2021

OBJET :

Approbation du protocole
d'intention pour un Contrat de
Relance et de Transition
Ecologique (CRTE) entre l'Etat
et la CAHM

N° 003562

Question N° 1 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 1.4. « Autres
contrats »
Pièce(s) annexe(s) réglementaire(s) : CRTE

L'an deux mille vingt et un et le lundi dix-sept mai à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY **AUMES** : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **SAINT-THIBÉRY** : M. Jean AUGÉ. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Françoise MEMBRILLA. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **VIAS** : M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Patrick LARIO donne pouvoir à M. Rémi BOUYALA.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

RECU EN PREFECTURE

Le 19 mai 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210517-D00356210-DE

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la politique contractuelle pour la période 2021 – 2027, l'Etat souhaite simplifier et unifier les dispositifs existants avec les collectivités avec un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ayant vocation à traiter l'ensemble des enjeux des territoires dans une double approche transversale de transition écologique et de cohésion sociale en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique (...).

Le Préfet de Région, en charge de la définition des périmètres de contractualisation a choisi la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en sa qualité de territoire de projet.

Le CRTE sera intégrateur de tous les dispositifs d'aides de l'Etat appliqués sur le territoire dont Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville, les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)... Il a vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes.

Monsieur le Rapporteur précise qu'il va aussi s'agir d'associer les territoires de projet au plan de relance 2021 – 2022 et plus largement d'accompagner dans la durée du mandat municipal 2020-2026 à la mise en œuvre des projets de territoire vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire.

Les CRTE illustreront l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation avec pour vocation de faire converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les élus locaux.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver, dans un premier temps, le « *protocole d'intention pour un Contrat de Relance et de Transition Ecologique* » avec l'État qui vient témoigner de la volonté commune d'engager une démarche d'élaboration en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le « protocole d'intention pour un Contrat de Relance et de Transition Ecologique » (CRTE) joint en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer les pièces se rapportent au dossier ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée aux communes, aux services de l'État.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#